



ASSISTANCE DÉPARTEMENTALE
POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE

Partenaire de votre action

10 Rue des Teinturiers
60000 BEAUVAIS
Tél : 03 44 15 37 37
Fax : 03 44 15 37 30

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE

ACTE D'ENGAGEMENT

(A.E.)

Maître d'ouvrage COMMUNE DE CIRES LES MELLO

Objet du marché FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS DU TYPE RESTAURATION DIFFEREE EN LIAISON FROIDE DANS LES DIFFERENTS RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE

Marché passé sous forme d'une procédure adaptée, en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Assistant Conseil :

Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise - A.D.T.O.

Représentant de l'Assistant Conseil :

Monsieur le Directeur Général de l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise A.D.T.O.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus au Code des Marchés Publics :

Monsieur le Maire.

Ordonnateur :

Monsieur le Maire.

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier communal.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)	4
ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)	4
ARTICLE 1 – CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)	5
ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ - DESCRIPTION	5
2.1 Objet.....	5
2.2 Cas d'un marché à bons de commande	5
2.3 Décomposition du marché en tranches	6
ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS DE LIVRAISON - RECONDUCTION	6
3.1 Durée du marché	6
3.2 Modalités de reconduction du marché.....	6
3.3 Lieu d'exécution	6
ARTICLE 4– MONTANT DE L'OFFRE ET FORME DU PRIX	6
4.1 Forme du prix	6
4.1 Montant de l'offre	6
ARTICLE 5 – REGLEMENT DES COMPTES - AVANCES	7
5.1 Délai de paiement	7
5.2 Règlement	7
5.3 Avance	7
ARTICLE 6 – DECLARATIONS	8
ARTICLE 7 - APPROBATION DU MARCHÉ	9
7.1 Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus.....	9
7.2 Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.	9

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je soussigné, contractant unique engageant ainsi ma personne, désigné dans le marché sous le nom de « TITULAIRE »

M agissant en mon nom personnel,
domicilié à
.....
et immatriculé
sous le n°

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficiaire conformément à la réglementation en vigueur des compétences obligatoires (Agrément ministériel),

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :
N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le titulaire »

M
Agissant au nom et pour le compte de la société dénommée :
Ayant son siège social à :
Forme de la société : capital :
et immatriculé au RCS de :
sous le n°

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre,

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :
N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

ARTICLE 1 – CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

NOUS soussignés, cotraitants, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, conjoints désignées dans le marché sous le nom "le titulaire »

- **1^{er} co-contractant** (cas d'une personne morale)

M
Agissant au nom et pour le compte de la Société
Forme de la société : Capital :
Ayant son siège social à
et immatriculé au RCS de : sous le n°
et étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché représenté par :

- **2^{ème} co-contractant** (cas d'une personne physique)

M, Agissant en mon nom personnel,
domicilié à
.....
et immatriculé..... sous le n° :

- **3^{ème} cocontractant :**

M.....

Mandataire du groupement :
dûment mandaté à cet effet, solidaire de chacun des membres du groupement conjoints pour ses obligations contractuelles à l'égard de la maîtrise d'ouvrage.

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et des documents qui y sont mentionnés,

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,

- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, être titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités qu'e nous encourons :

	<u>1^{er} cocontractant</u>	<u>2^{ème} cocontractant</u>	<u>3^{ème} cocontractant</u>
Compagnie :
N° police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHE - DESCRIPTION

2.1 Objet

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de repas du type restauration différée en liaison froide dans les différents restaurants scolaires de la commune.

2.2 Cas d'un marché à bons de commande

Le marché est un marché à bons de commande.

La commande sera notifiée par le représentant de la personne publique par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

2.3 Décomposition du marché en tranches

Le marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS DE LIVRAISON - RECONDUCTION

3.1 Durée du marché

Le marché est un marché à bons de commande

Le délai d'exécution de la prestation débute à compter de la notification du marché.

Le délai est fixé à 12 mois (1 an) à compter de la notification de la rentrée scolaire 2012.

3.2 Modalités de reconduction du marché

Le marché pourra être reconduit 2 fois.

La reconduction sera notifiée par écrit à l'initiative du maître d'ouvrage au plus tard 2 mois avant l'expiration du marché. Le titulaire ou le groupement d'entreprise ne pourra pas refuser cette (ces) reconduction (s).

3.3 Lieu d'exécution

Les prestations sont à réaliser sur le territoire de la commune de Cires les Mello.

ARTICLE 4- MONTANT DE L'OFFRE ET FORME DU PRIX

4.1 Forme du prix

L'offre est établie sur la base des conditions économiques prévues à l'article 5.3 du CCAP.

Les conditions de variation de prix sont définies à l'article 5.3 du CCAP.

- Le marché est passé à prix ferme non actualisable,
- Le marché est passé à prix ferme actualisable,
- Le marché est passé à prix révisable.

4.1 Montant de l'offre

Nature de la prestation	Montant HT	TVA au taux de %	Total TTC
Repas maternelle	€	€	€
Repas Primaire	€	€	€
Repas Adulte	€	€	€

Le montant total des prestations est de :

Montant HT :
Montant TVA au taux de..... %
Montant TTC

ARTICLE 5 – REGLEMENT DES COMPTES - AVANCES

5.1 Délai de paiement

Le délai de règlement des règlements partiels définitifs ou du solde est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par le maître d'ouvrage ou son représentant.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l'article 7.3 du CCAP.

Le représentant du maître d'ouvrage est chargé des vérifications et contrôles définis au CCAP concernant les paiements.

5.2 Règlement

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par :

chèque bancaire établi au nom du titulaire ou des membres du groupement conjoint

virement établi à l'ordre du titulaire ou des membres du groupement conjoint (joindre les RIB)

DESIGNATION DU FOURNISSEUR	PRESTATIONS CONCERNEES	PRIX TTC
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire		

5.3 Avance

Le marché fait l'objet d'une avance dans le cadre de la réglementation en vigueur, sauf renonciation expresse des bénéficiaires indiquée ci-dessous (Articles 87 et suivants du CMP).

Le taux de l'avance est fixée à : 5% du montant des prestations TTC, affecté au titulaire ou à chaque prestataire en cas de groupement.

Titulaire unique ou mandataire accepte de percevoir l'avance
Montant TTC

refuse de percevoir l'avance

2^{ème} co-traitant, la société..... accepte de percevoir l'avance
Montant TTC

refuse de percevoir l'avance

3^{ème} co-traitant, la société..... accepte de percevoir l'avance
Montant TTC

refuse de percevoir l'avance

Conditions de garanties pour le versement de l'avance :

Quel que soit le montant de l'avance, le bénéficiaire de l'avance devra produire une garantie. La garantie demandée en contrepartie du versement de l'avance couvrira la totalité de celle-ci.

Cas de l'avance dont le taux est inférieur ou égal à 5% :

Le versement de l'avance s'effectuera en une seule fois après production de la garantie.

Ce règlement doit intervenir au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte relatif à l'exécution du marché ou de la tranche.

Dans l'hypothèse où la garantie n'est pas constituée dans les conditions ci-avant et où en conséquence le règlement n'intervient pas dans ce délai, le titulaire perd jusqu'à la fin du marché la possibilité d'obtenir cette avance.

Modalités de résorption de l'avance

L'avance sera résorbée au prorata du montant des prestations réalisées dès que ce montant atteindra 65 % du montant du marché selon la formule suivante :

Montant de la résorption = Montant de l'avance x (% avancement des prestations - 65)/15.

La résorption de l'avance s'effectuera, sur chaque demande d'acompte, par prélèvement sur les sommes dues à chaque tiers (titulaire ou cotraitants).

ARTICLE 6 – DECLARATIONS

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles R. 324-4 ou R 324-7 et R 341-30 du Code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles R. 324-4 ou R 324-7 et R 341-30 du Code du travail.

Les candidats établis dans un Etat autre que la France doivent produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat ne peut être délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul original

A Le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du (ou des) prestataires(s)

ARTICLE 7 - APPROBATION DU MARCHÉ

7.1 Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus.

Montant total des prestations Hors taxe : €
Montant de la TVA : (Taux : %) €
Montant total des prestations TTC : €

7.2 Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Le

Le Maître d'ouvrage,